

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 8**

Engagement n° 8 (demandé par la Régie)

Concilier les pourcentages de 87 % qui représenterait la consommation des producteurs de cannabis à l'OÉA avec le pourcentage de 4 % appliqué au 162 GWh de consommation à l'OÉA, qui donnerait un chiffre beaucoup moins important, que si on applique le 87 %

Réponse à l'engagement n° 8 :

1 Le pourcentage de 87 % représente la part, en moyenne, de la consommation à l'OÉA
2 pour l'éclairage de photosynthèse (l'option) dans la consommation totale des
3 producteurs de cannabis. Quant au taux de 4 %, il représente la part de la consommation
4 totale du producteur de cannabis dans la consommation totale de l'ensemble des clients
5 participants à l'option en 2019. Les deux données ne sont donc pas établies sur la même
6 base.